

Consulat Général de la République D'Haïti à Montréal

Section des Affaires Consulaires

[Célébration de mariage](#)

Un mariage entre deux (2) personnes de nationalité haïtienne âgées d'au moins dix-huit (18) ans peut être célébré au Consulat, en conformité avec le Chapitre VI de la Loi No.6 du Code civil.

Document requis

- 1.- Un certificat de *coutume* et de *célibat*;
- 2.- Acte de naissance original de chacun des fiancés ou un extrait d'acte de naissance des Archives Nationales d'Haïti;
- 3.- Le passeport haïtien valide de chacun des futurs époux;
- 4.- Un certificat médical de un (1) mois pour chacun des fiancés;
- 5.- En cas de régime matrimonial spécial (mariage sous le régime de la séparation de biens), un contrat de mariage dressé par un notaire;
- 6.- Cartes d'identité des deux (2) témoins.

Procédures

- 1.- Les futurs époux se présentent au Consulat, munis des documents requis;
- 2.- Ils demandent le formulaire «Demande de célébration de mariage », le remplissent, le signent et le déposent ainsi que les documents exigés;
- 3.- Ils paient le montant exigé et reçoivent les documents originaux et un reçu;
- 4.- Le Consulat affiche les publications des bancs à la porte d'entrée, dont la dernière pendant un (1) mois avant la date de mariage;
- 5.- Un certificat de non opposition au mariage est établi par le Consul, s'il n'y a pas d'opposition au mariage;
- 6.- Les futurs époux et leurs témoins se présentent au Consulat au jour et à l'heure convenus pour la célébration du mariage. Après la cérémonie d'usage, une première expédition de l'Acte de mariage est remise aux époux.

Frais

Ils sont de deux cents dollars canadiens (\$200.00 CAD).

Délai

Au moins un mois.

N.B. : Se procurer le certificat de coutume (bonne vie et mœurs) auprès des autorités locales compétentes. Le certificat de célibat est délivré suite à des recherches négatives d'extrait d'acte de mariage aux Archives Nationales d'Haïti, au Registre de l'État civil du Québec et ou auprès des autorités compétentes d'autres régions de résidence, s'il y a lieu.